

Comment construire un volet culturel du projet d'école ou d'établissement contribuant au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ?

Ce document a pour vocation d'informer les équipes de direction et les enseignants sur la définition et les objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), de proposer une méthodologie pour l'élaboration du volet culturel du projet d'école ou d'établissement, et de présenter les ressources académiques disponibles. Il doit aider les acteurs concernés à élaborer leurs projets selon le référentiel du PEAC, pensé comme un horizon à viser, une orientation à suivre, et non comme un cadre contraignant.

Définition et objectifs du parcours

Le parcours d'éducation artistique et culturel accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part.

Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève acquiert dans les domaines des arts et de la culture, des pratiques qu'il expérimente et des rencontres qu'il fait avec des artistes et des œuvres. Les connaissances, les pratiques et les rencontres sont les trois champs d'action indissociables du parcours, qui constituent ses trois piliers.



Il vise à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture et doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part. La mise en œuvre du parcours implique un partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif...) et encourage ainsi une plus grande ouverture des écoles et des établissements scolaires sur leur environnement culturel proche.

Pour résumer, le parcours a pour objectifs principaux de :

- favoriser la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine,
- participer au développement de la créativité et des pratiques artistiques,
- permettre l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique,
- mettre en cohérence enseignements et projets,
- permettre une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire,
- assurer une progressivité et une continuité entre le premier et le second degré et entre les cycles.

Le volet culturel du projet d'école ou d'établissement contribue à structurer et enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, en mettant en cohérence, pour chaque cycle, les projets et les enseignements, pensés selon les repères de progression associés au parcours.

Méthodologie pour l'élaboration du parcours à l'échelle d'un établissement

Le parcours de l'élève se déroule sur l'ensemble de sa scolarité. A l'échelle de l'école, du collège ou du lycée, le volet culturel du projet de l'établissement constitue un temps fort de ce parcours, édifié en fonction d'objectifs de formation. Voici quelques outils méthodologiques et pédagogiques pour construire ce volet, défini en relation avec les axes prioritaires du projet d'établissement dont il fait pleinement partie.

Les acteurs

L'élaboration du volet culturel du projet d'établissement est une construction collective, élaborée selon l'offre locale, en partenariat avec les structures culturelles de proximité. La concertation et la réflexion communes sont essentielles tout au long de la construction du volet culturel. Les acteurs de cette construction collective peuvent être les suivants : équipe de direction, équipe éducative (professeurs, documentalistes, CPE, référents culture...), instances de l'établissement (Conseil pédagogique, Conseil d'administration, éventuellement CVL), chargés de mission de la DAAC, partenaires culturels, collectivités territoriales.

Le diagnostic

L'élaboration du parcours dans le cadre du volet artistique et culturel du projet d'école et d'établissement nécessite que soit réalisée une étude préalable qui a pour objectifs de :

- dégager les faiblesses et les atouts de l'établissement et d'identifier les besoins spécifiques des élèves,
- identifier les ressources artistiques et culturelles disponibles localement,
- déterminer les priorités de l'établissement pour remédier aux faiblesses en s'appuyant sur les atouts.

Voir la proposition de grille de diagnostic en téléchargement sur le site de la DAAC : http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59106/fr/accueil - Construire un parcours d'éducation artistique et culturelle > [Guides et référentiel](#)

A partir du diagnostic et de l'analyse synthétique qui en a été faite, pourront donc être définis des objectifs et programmées des actions visant l'acquisition de compétences.

Les objectifs

Les choix de l'école ou de l'établissement ou en matière culturelle s'inscrivent dans les priorités définies par le projet d'établissement, lui-même inscrit dans la politique académique. Voici un certain nombre d'exemples d'objectifs que peut viser un volet culturel :

- lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire par la fréquentation des artistes et des œuvres,
- favoriser un accès à la culture pour tous les élèves de l'établissement via les outils numériques,
- impliquer les élèves dans la vie culturelle de leur établissement à travers la production d'une œuvre collective,
- contribuer à améliorer les relations entre l'institution scolaire et les parents à la faveur de présentations de projets artistiques et culturels en présence des parents d'élèves,
- améliorer le climat scolaire en favorisant la cohésion au sein de l'école par la mobilisation des élèves ainsi que par le travail d'équipe entre enseignants,
- créer une culture d'établissement grâce à des pratiques culturelles interdisciplinaires et interclasses,
- lutter contre les stéréotypes en ouvrant l'école à la diversité des cultures étrangères,
- ...

Les objectifs du volet culturel seront également pensés selon les objectifs du parcours définis par le référentiel :

| Piliers de l'EAC | Grands objectifs de formation visés tout au long du Parcours EAC |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Fréquenter (Rencontres) | cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres |
| | échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture |
| | appréhender des œuvres et des productions artistiques |
| | identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire |
| Pratiquer (Pratiques) | utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production |
| | mettre en œuvre un processus de création |
| | concevoir et réaliser la présentation d'une production |
| | s'intégrer dans un processus collectif |
| | réfléchir sur sa pratique |
| S'approprier (Connaissances) | exprimer une émotion esthétique et un jugement critique |
| | utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel |
| | mettre en relation différents champs de connaissances |
| | mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre |

Construire un volet culturel répondant aux grands objectifs de formation du parcours.

Voir le référentiel complet pour les 4 cycles sur le site www.education.gouv.fr Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel > 2015 > n° 28 du 9 juillet 2015 > Enseignements primaire et secondaire

La programmation des actions

Les actions programmées dans le cadre du volet culturel pour nourrir le parcours relèvent à la fois :

- des enseignements disciplinaires, organisés par des programmes,
- des projets en partenariat, conçus selon les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle.

Pour atteindre les objectifs de formation du parcours d'éducation artistique et culturelle, le volet culturel se conçoit donc d'abord comme la mise en cohérence des enseignements avec des projets.

S'appuyer sur les enseignements

Tous les enseignements obligatoires dispensés à l'école participent au parcours culturel de l'élève, qu'ils soient de culture humaniste - arts visuels et plastiques, éducation musicale, histoire des arts, français, histoire, géographie, éducation physique et sportive, langues vivantes - ou scientifiques et technologiques.

Prévoir une périodicité minimale pour les projets en partenariat

La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 indique : « A l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle ».

Ouvrir le volet culturel sur l'extérieur

Le parcours vise à favoriser le lien entre établissements d'un même bassin ou d'un même réseau en mutualisant les ressources matérielles et humaines. Ainsi les projets rassemblant école et collège (notamment la liaison CM2 - 6^{ème}), collège et lycée, lycée et université, sont à privilégier. L'élaboration de projets inter-cycle, à l'échelle d'un réseau d'établissements, favorise la liaison entre les différentes étapes de la scolarité de l'élève, et assure une continuité dans les apprentissages.

Le parcours doit également être pensé de manière à assurer une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, notamment à travers les projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Etablir un cahier des charges pour chaque projet

- désignation d'un coordonnateur pédagogique au niveau de l'établissement,
- définition des objectifs disciplinaires,
- explicitation des repères de progression visés en s'appuyant sur le référentiel du PEAC,
- contribution à l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- calcul du budget si nécessaire,
- estimation des besoins de formation éventuels,
- calendrier - étapes principales,
- cadre légal et juridique des actions (déplacements des élèves, conventions, autorisations, droits à l'image...),
- évaluation des effets du projet sur les apprentissages des élèves via une restitution concrète,
- valorisation des travaux des élèves en direction des parents, au sein de l'établissement (prévoir un lieu consacré à cette restitution), auprès des partenaires...,
- bilan du projet.

L'accompagnement académique



Les inspecteurs, les conseillers pédagogiques en arts visuels et en éducation musicale du premier degré, les conseillers pédagogiques de circonscription sont les interlocuteurs naturels pour la mise en place de projets culturels, l'élaboration du volet culturel, le lien avec les enseignements et les programmes. Au sein des établissements, les référents culture, qui ont pour mission d'assurer la cohérence, la qualité et le suivi du volet culturel du projet d'établissement, et les référents chargés de la coordination des parcours éducatifs représentent également des appuis pour la mise en œuvre du PEAC.

La DAAC met à la disposition des établissements scolaires d'autres personnes ressources :

- les **responsables de domaine** de la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle. Spécialistes d'un domaine culturel, ils conseillent, orientent et accompagnent les équipes pédagogiques,
- les **correspondants pour l'EAC dans les DSDEN**. Interlocuteurs privilégiés pour le 1er degré, ils sont aussi des personnes ressources pour tous les projets départementaux.
- les **40 « professeurs relais »** assurant une mission de service éducatif auprès des structures culturelles accueillant le public scolaire. Ils assurent le lien entre les enseignants et les services pédagogiques des institutions partenaires et accompagnent les enseignants dans leurs projets.

La liste des enseignants missionnés est disponible en ligne, rubrique « Nous contacter » :

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_35504/fr/nous-contacter-qui-sommes-nous-que-faisons-nous

Sur le site de la DAAC, sont disponibles les ressources pédagogiques suivantes :

- **dispositifs nationaux**
« La classe, l'œuvre ! », Collège au cinéma, Prix Jean Renoir des lycéens, Lycéens et apprentis au cinéma, Lycéens en Avignon, Une Rentrée en images, Prix Goncourt des Lycéens, Concours « Dis-moi dix mots »...
- **dispositifs académiques**
FID Prix des lycéens, Vive mon collège - une architecture à vivre, L'Art en FRAC au lycée, Festival choral académique, Opéra en actions, Sensibilisation au concert, Prix Godot du Festival des Nuits de l'Enclave, Poète qui es-tu?, Lettre à soi, l'être à l'autre, dispositif Musée Granet, Autour de la danse, Entrez dans la danse avec le Ballet national de Marseille, St Blaise, un site en partage...
- **parcours culturels territoriaux**
 - Arles : « Regards croisés sur l'Antique : le théâtre antique »,
 - Marseille : « Portraits... »,
 - Vaucluse : « Ecritures »,
 - Alpes : « L'autre et l'ailleurs »,
- **dossiers pédagogiques**, fiches d'ateliers, productions des enseignants des services éducatifs,
- **fiches projets** EAC établies, à titre d'exemple, en fonction du référentiel du PEAC.

Sont également mises en ligne les informations sur nos partenaires :

- **les partenariats entre l'académie et les acteurs culturels de la région**
Mucem, Opéra de Marseille, Chorégies d'Orange, Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, Festival de Marseille - danse et arts multiples, Bibliothèque de l'Alcazar...
- **les partenariats entre l'académie et les collectivités territoriales**
Conseil régional PACA, Conseils Départementaux 13 et 04, Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence, ville d'Arles, ville d'Aix-en-Provence...

FOLIOS - le suivi numérique du parcours de l'élève tout au long de sa scolarité

Application numérique support du PEAC et des autres parcours éducatifs (Avenir, Santé, Citoyen) actuellement expérimentée dans l'académie dans certains collèges volontaires, généralisée en 2016 pour le secondaire.

Chaque élève peut, grâce à FOLIOS, garder la trace des pratiques qu'il a expérimentées, des rencontres faites avec les œuvres et les artistes, des connaissances acquises, aussi bien sur le temps scolaire qu'extra-scolaire. FOLIOS est un portfolio numérique où l'élève conserve et valorise les étapes de son parcours d'éducation artistique et culturelle et où le professeur peut déposer des documents de travail pour sa classe, communiquer sur les projets et consulter les folios des élèves.

Vous trouverez sur le site de la DAAC des informations sur FOLIOS :

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59106/fr/accueil - Construire un parcours d'éducation artistique et culturelle

Rappels des textes de référence

[Circulaire du 29 avril 2008](#) : chaque projet d'école ou d'établissement, élaboré en concertation avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales, doit intégrer un volet culturel concernant tous les élèves.

[Circulaire interministérielle n°2013-073 du 3 mai 2013](#) : définit les principes et les modalités de mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle.

[Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle](#), diffusé depuis l'automne 2013, rassemble des éléments pratiques pour construire des projets et pour mettre en œuvre concrètement le parcours dans les écoles et les établissements scolaires.

[Socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#), qui entre en vigueur à la rentrée 2016.

[Arrêté ministériel du 1er juillet 2015](#) : instaure que dès la rentrée 2015, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre du parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. A cet arrêté est annexé un **référentiel** qui fixe les grands objectifs de formation et les repères de progression associés pour construire le parcours.



N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de la DAAC : http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59106/fr/accueil